



## DOSSIER DE SPONSORING

**Les 4 Cortèges**

**Les 4 cortèges – Caravane publicitaire**  
**Dimanche 14 septembre**



Envie de faire vivre cet évènement  
en y participant comme partenaire ?

Nous vous offrons, dans cette plaquette, différentes formules qui vous permettront de mettre en valeur votre entreprise, vos produits, vos voitures...

Choisissez la formule qui vous convient et venez vivre un moment de partage avec la population tournaisienne présente tout au long du parcours. Une présentation sonore de votre entreprise par notre speaker sur le forum tournaisien complète cette offre.

La caravane s'élancera de la Place Reine Astrid et aura le parcours suivant :

- Rue de la Wallonie
- Rue de la Tête d'Or
- Rue des Puits l'Eau
- Rue des Puits l'Eau-Basse
- Quai du marché au Poisson
- Rue de la Lanterne
- Place Paul-Emile Janson
- Rue du Curé Notre-Dame
- Rue de Courtrai
- Rue de la Tête d'Argent
- Placette aux Oignons
- Rue de l'Yser

Le cortège prendra fin sur la Grand' Place, sous les yeux du public venu en nombre assister aux cortèges.

Propositions de sponsoring :

Véhicules	Prix	Par 4
	80 € par voiture	300 €
	125 € par véhicule utilitaire	400 €
	125 € par camionnette	400 €
	200 € par camion	700 €
	200 € par autocar	700 €

Pour tout renseignement et pour participer à la caravane :  
[mathieu.pitrebois@icloud.com](mailto:mathieu.pitrebois@icloud.com) - 0479/25.24.73

Rétrospective de l'année passée :





## 4 CORTEGES - 14 SEPTEMBRE 2025

### Contrat Caravane Publicitaire

Entre les soussignés :

Monsieur Vincent DELRUE, Président de l'ASBL « LES AMIS DE TOURNAI »

ayant pour adresse :

Square Bonduelle, 1

Parc Communal

7500 - TOURNAI - Tél. : 069/229319 - email : info@lesamisdetournai.be

appelé l'Organisateur, d'une part,

**ET**

Monsieur/Madame, .....

Représentant la firme : .....

ayant pour adresse

.....

.....

E-mail :

GSM :

appelé la Société, d'autre part :

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

1. L'organisateur engage la firme, qui accepte, aux conditions suivantes :

Lieu de représentation : **TOURNAI**.....

Prestation à fournir : **Caravane publicitaire lors des 4 Cortèges**

Date : **dimanche 14 septembre 2025**.....

Le charroi se composera de ..... Voiture-.....camionnette-.....camion-.....autocar.

Mise en place : **dès 13h45** Rue à déterminer.....

Départ du cortège : **entre 14h30 et 14h45**.....

Durée de la prestation : **environ 45 minutes**.....



## 2. Participation financière de la firme :

€ .....

Distribution de goodies souhaitée, bonbons, ...

MERCI DE NOUS FOURNIR UN TEXTE DE MAXIMUM 3 LIGNES POUR LE SPEAKER SE TROUVANT SUR LA GRAND PLACE ANNONCANT VOTRE MESSAGE PUBLICITAIRE.

La participation financière est à verser sur le compte BE21 1262 0510 9503 au nom de : LES AMIS DE TOURNAI ASBL.

En communication : Caravane publicitaire 4 Cortèges 2025.

### CONDITIONS GENERALES

1. A partir de la signature du présent contrat, la Société ne pourra sous quelque motif que ce soit apporter une modification quelconque à la prestation pour laquelle elle a été engagée ;
2. L'organisateur n'est pas responsable des accidents pouvant survenir aux Sociétaires pendant le cours de leurs représentations, par suite de leur travail. La Société déclare avoir contracté une assurance couvrant les accidents susceptibles de survenir à ses membres pendant les représentations et dégage toute responsabilité, à ce jour, l'Organisateur (y compris pour les dégâts que pourraient causer les membres du groupe dans le lieu d'hébergement et dans les vestiaires mis à leur disposition par l'organisation) ; Nom du courtier assureur :  
.....
3. Il est expressément convenu entre les parties que l'Organisateur ne sera jamais rendu responsable de la perte totale ou partielle des objets placés ou déposés dans les établissements par le Sociétaire, pas plus que leurs détériorations ou dommages quelconques qu'ils pourraient subir. La Société déclare formellement relever de toute responsabilité l'Organisateur ainsi que son personnel ;
4. La partie qui rompra le présent engagement devra verser à l'autre partie, un dédit égal au montant du présent contrat, sauf cas de force majeure (selon législation en vigueur) ;
5. En cas de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes, il sera fait recours aux tribunaux compétents de l'arrondissement de Tournai ;
6. Il est précisé que l'Organisateur fera son affaire de toutes demandes d'autorisations administratives en temps opportun, du paiement des droits d'auteurs afférents au spectacle organisé;

7. La Société est subordonnée à l'Organisateur par conséquent, il se conformera à ses indications ou à celles de ses chefs de service dûment désignés, dans la mesure où elles ne sont pas contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux clauses du présent contrat ;
8. Toutes ventes (cartes postales, insignes, cd, poupées,...) par la Société, ne pourront s'effectuer qu'avec l'accord préalable de l'Organisateur.
9. Il est précisé que la pluie ou le mauvais temps ne constituent pas un cas de force majeure. En cas d'intempéries trop importantes pouvant perturber la bonne organisation du cortège, la Société se produira dans une salle couverte de repli prévue par l'Organisateur qui serait, en principe, la Halle aux Draps.
10. La Société participant aux festivités organisées par l'Organisateur donne son accord de principe pour prises de photos ou vidéos individuellement ou en groupe. Elle/il accepte également que ces photos puissent être utilisées dans les publications officielles ou sur le site de l'Organisateur.

Fait à Tournai, le \_\_\_\_\_, en 2 exemplaires (dont un à nous retourner), sous la seule responsabilité des contractants qui ont signés, après lecture, et après s'en être fait traduire les termes, s'ils ne comprennent pas suffisamment le français.

Signé à...TOURNAI, le

Pour le Conseil d'Administration



Vincent DELRUE, Président.

L'Organisateur,

Signé à TOURNAI, le

La Société,

(lu et approuvé)